ATTESTATION
DE DELIVRANCE DE L'INFORMATION DONNEE
A SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSEQUENCES
DES DETTES CONTRACTEES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION
SUR LES BIENS COMMUNS

Je soussigné(e) (nom et prénom de la personne immatriculée)

ABDELALI ABOUHAFS

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint M./Mme (rayer la mention inutile)

HOURIA BAHRA

avec lequel/laquelle je me suis marié(e) sans contrat de mariage (1) ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Beziers, le 17/04/2024

(Signature de la personne immatriculée)

(1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que les régime légal français est applicable

(1) **Epoux ou Père**

Prénoms Abdelali

Nom (2) ABOUHAFS

Né (3) le en 1967

à ** heures **

à LEMTA (Maroc)

Fils (4) de (5) Ahmed ABOUHAFS

et de (5) Khadija

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le (6)

L'officier de l'état civil

Sceau (6)

MENTIONS MARGINALES (7)

-Transcrit à Montpellier (Hérault),

le 8 janvier 2001

MARIAGE célébré à au consulat du Maroc à

le 10 décembre 1993

Il a été déclaré (8) qu'il n'a pas été fait de contrat de

Montpellier

à heures ;

mariage.

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 9011

le 17 novembre 2017

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (7)

(1) Écrire selon le cas : « **Epoux ou Père** » ou « **Epouse ou Mère** ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1ère partie : ... 2ème partie ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ». (3) Écrire selon le cas : « Né » ou « Née ». (4) Écrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

(1) **Epouse ou Mère**

Prénoms Houria

Nom (2) BAHRA

Née (3) le 9 octobre 1970

à ** heures **

à BENI KHALLAD (Maroc)

Fille (4) de (5) Ahmed BAHRA

et de (5) Fatima

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le (6)

L'officier de l'état civil

Sceau (6)

MENTIONS MARGINALES (7)

(5) Prénoms et NOM des parents. (6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».

L'Assurance Maladie
HÉRAULT

Numéro de l'assuré : 1 67 01 99 381 523 02
Nom de l'assuré :
ABOUHAFS Abdelali
Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli.
Avec l'appli sur mon smartphone c'est très simple !
3646 Service gratuit + prix appel

ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT29 COURS GAMBETTA
34934 MONTPELLIER CEDEX 9

M. ABOUHAFS Abdelali
90 ALL FREDERIC PASSY
34500 BEZIERS

Le 29/03/2023

mon parcours d'assuré

Pour être mieux suivi... je déclare mon médecin traitant et je respecte le parcours coordonné.

> MON ATTESTATION DE DROITS À L'ASSURANCE MALADIE ET À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Monsieur,

Vous êtes affilié à un régime d'assurance maladie et vous bénéficiez de la Complémentaire santé solidaire pour la protection de votre santé.

Pour faire valoir vos droits, pensez à mettre à jour votre carte Vitale.

Vous trouverez ci-joint une attestation à présenter aux professionnels de santé (médecins, pharmaciens, etc.) si vous ne disposez pas de la carte Vitale.
Conservez la, elle est valable un an. En cas de perte, vous pouvez télécharger l'attestation depuis votre compte sur ameli.fr.

En cas de changement d'activité, de déménagement, de mariage ou de naissance, pensez à informer rapidement votre organisme d'assurance maladie et à mettre à jour votre carte Vitale. Vos droits seront ainsi actualisés.

Avec toute mon attention,

votre correspondant de l'Assurance Maladie

0642v1.368

Je simplifie mes démarches en ouvrant un compte sur ameli.fr !

Avec mon compte ameli.fr : je consulte à tout moment mes remboursements, je télécharge mes attestations de droits, je m'informe sur mes droits et démarches, je contacte en ligne mon organisme d'assurance maladie...

→ Votre attestation de droits à l'assurance maladie à présenter aux professionnels de santé.